

Commission de la recherche du conseil académique
Séance plénière 06 février 2020
Compte rendu

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du PV : séance plénière de la Commission de la recherche du 13 janvier 2020
- 2- Avis sur les changements de directions
 - CRJ, EA 1975
 - ISTerre, UMR 5275
 - BCI, UMR_S 1036
 - CMP, UMS 3040
 - FMNT, FR 2542
- 3- Avis sur les changements au sein des directions
 - SENS, EA 7407
 - GAEL, UMR 5313
 - IMEP-LaHC, UMR 5130
- 4- Avis sur la décision du CED concernant la demande de réinscription de deux doctorants
- 5- Avis sur les propositions de subventions aux manifestations scientifiques
- 6- Vice-présidence recherche en SHS
- 7- Point sur le budget recherche 2020
- 8- Discussion sur la mise en place de groupes de travail
- 9- Questions diverses

Annexe

Annexe 1 : Liste d'émargement

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte par la Présidente de séance, Caroline Bertonèche. Elle donne la parole à Hervé Courtois qui propose aux personnes invitées à assister aux séances de la Commission de la recherche de se présenter devant les conseillers.

Les membres de l'équipe d'Hervé Courtois :

- **Hervé Pelloux**, PUPH, chargé de mission recherche santé
- **Gaëlle Calvary**, Professeur à l'Ensimag, chargée de mission valorisation (activité également exercée à Grenoble INP depuis 4 ans)
- **Valérie Perrier**, Professeur à Grenoble INP, chargée de mission recherche en ingénierie

Les directeurs ou représentés des 6 pôles de recherche :

- **Jean-Michel Roux**, directeur adjoint du pôle PSS : pôle des sciences sociales
- **Guillaume Bachelier**, directeur adjoint du pôle PEM : Physique, Ingénierie, Matériaux
- **Denis Trystram**, directeur du pôle MSTIC : Mathématiques, Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication
- **Laurent Derome**, directeur adjoint du pôle PAGE : Physiques des Particules, Astrophysique, Géosciences, Environnement et Ecologie
- **Marie-Odile Fauvarque**, directrice adjointe du pôle CBS : Chimie, Biologie, Santé
- **Catherine Blatier**, directrice adjointe du pôle SHS : Sciences Humaines et Sociales

Les Vice-présidents recherche ou équivalents des établissements composantes appelés aussi CAPM :

- **Hélène Casalta**, directrice chargée de mission recherche, partenariats, international à l'ENSAG
- **Valérie Perrier**, représente Frédéric Dufour, Vice-président recherche de Grenoble INP
- **Marie-Estelle Binet**, directrice de la recherche à Science Po Grenoble, excusée.

Lou Morriet, doctorante engagée, propose d'ajouter à l'ordre du jour un point avec vote d'une motion sur la LPPR.

1. Approbation du PV : séance plénière de la Commission de la recherche du 13 janvier 2020

Cf. diaporama

Le compte rendu de la séance plénière de la Commission de la recherche du 13 janvier 2020, transmis avec la convocation, a été modifié suite aux demandes des conseillers.

Il est soumis à l'approbation des conseillers par vote électronique.

Résultat du vote :

Vote : 36 Pour - 8 Abstentions
La Commission de la recherche valide le compte rendu de la séance plénière du 13 janvier 2020.

2. Avis sur les changements de directions

Cf. diaporama

▪ CRJ EA 1975

Yves Wouters : est-il dans la tradition de vos sections CNU de mettre en place un conseil scientifique ou est-ce le conseil de laboratoire qui s'occupe de l'orientation stratégique?

Romain Tinière : c'est le conseil de laboratoire qui joue ce rôle.

Corinne Ravelet : quelle est la composition du conseil de laboratoire ?

Romain Tinière : entre 15 et 20 personnes car nous avons des membres invités

Marie-Bernadette Lepetit : quels sont les usages de publications ? de quelle manière valorisez-vous ?

Ingrid Maria : nous avons restructuré les axes de recherche élaborés à partir des recherches collectives car il était difficile de fédérer autour de thèmes toutes les publications et recherches individuelles. La valorisation se fait essentiellement sous forme de publications d'ouvrage individuels, collectifs et d'articles scientifiques.

Grégory Berthomé : il semblerait que les projets de recherche soient compliqués à développer.

Romain Tinière : la recherche juridique nécessite peu de moyens (des ordinateurs, des livres). Lorsque la recherche s'exerce de manière individuelle les financements sont limités. Nous avons développé la recherche collective pour obtenir davantage de financements.

Serge Slama : est-ce qu'un membre élu de cette Commission peut voter sur la proposition de changement de direction d'un laboratoire dont il est membre ? Est-ce que l'on considère que cela crée une partialité ?

Les élus débattent de la question. Trois conseillers, chacun membre d'une unité de recherche présentée ce jour, sont concernés par la question.

Marie-Bernadette Lepetit souhaite que l'ensemble des personnels d'une unité de recherche soit invité à se prononcer sur la proposition de changement de direction de leur unité.

Corinne Ravelet remarque que les règlements intérieurs des laboratoires prévoient un vote des directions en conseil.

Yves Wouters : comment allons-nous contrôler si un membre d'une unité de recherche a voté ou pas pour le renouvellement de la direction de son unité ?

Hervé Courtois : le contrôle ne sera pas possible.

Par ailleurs, il n'y a pas l'équivalent des conseils de laboratoires dans les fédérations et les décisions sont prises au niveau des conseils scientifiques ou conseils mis en place au sein de la fédération.

Yves Wouters : si des membres de la Commission de la recherche sont exclus du vote cela peut être source de recours.

Hervé Courtois met au vote des conseillers la question suivante :
Devons-nous exclure lors d'un vote de changement de direction de laboratoire les membres des laboratoires concernés élus à la Commission de la recherche ?

Vote : 6 Pour - 32 Contre - 6 Abstentions
La Commission de la recherche valide la participation au vote de changement de direction de laboratoire, des membres des laboratoires élus à la Commission de la recherche.

Les conseillers n'ont plus de question. Hervé Courtois soumet à l'avis de la Commission de la recherche le changement de direction du CRJ.

Vote : 41 Pour - 3 Abstentions
La Commission de la recherche valide le changement de direction du CRJ.

▪ **ISTerre, UMR 5275**

Lucian Prejbeanu : y a-t-il une explication au boom des ERC ?

Philippe Roux : nous sommes très bien entraînés par le CNRS et l'université. Il y a aussi un effet boule de neige ; toutefois il faut assurer la gestion des ERC et nous sommes particulièrement soucieux en raison de la surface limitée des locaux d'ISTerre.

Philippe Larroudé : comment allez-vous supporter toutes ces ERC ?

Philippe Roux : du temps ingénieur est prévu. Nous avons mutualisé pour répondre à la demande de personnel permanent. Les ERC vont permettre la création de postes en CDD. Un travail d'envergure a été mené pour créer une structuration très humaine et intelligente de nos services mais nous atteignons nos limites avec un rapport IT/chercheurs très faible.

Denis Trystram : je ne vois rien concernant le volet environnement.

Philippe Roux : on prend notre part sur l'éco-responsabilité. 80% de notre consommation de CO2 est liée aux voyages professionnels. Le conseil de laboratoire est très investi sur la question d'environnement.

Benoît Rey : avez-vous des commandes de la part de structures internes de l'université pour mesurer l'impact environnemental.

Philippe Roux : un stagiaire de master a travaillé durant 6 mois pour restituer le bilan carbone de l'unité. L'impact local, au niveau du chauffage des bâtiments et de l'utilisation des serveurs est très faible. Pour réduire notre consommation nous devons opérer un vrai changement dans nos pratiques de recherche.

Les conseillers n'ont plus de question. Hervé Courtois soumet à l'avis de la Commission de la recherche le changement de direction d'ISTerre.

Vote : 42 Pour - 2 Abstentions
La Commission de la recherche valide le changement de direction d'ISTerre.

▪ **BCI, UMR_S 1036**

Hervé Courtois précise que BCI fusionne avec BGE et avec une partie de l'équipe du LMGP dirigée par Catherine Picart pour créer une nouvelle UMR Biosanté sous la direction de Catherine Picart à compter du 1er janvier 2021.

Marie-Bernadette Lepetit : la fusion des UMRs va former un gros laboratoire. Est-ce que ce sera pertinent pour l'efficacité de la recherche et le bien être des chercheurs ?

Sabine Bailly : L'équipe 1 quitte l'unité et sera remplacée par l'équipe plus petite de Catherine Picart. En outre, c'est une demande du CEA de regrouper les unités pour avoir une meilleure visibilité. Nous serons 120 personnes, doctorants compris. Nous avons été auditionnés les 15 et 16 janvier par l'HCERES sur la future unité Biosanté.

Les conseillers n'ont plus de question. Hervé Courtois soumet à l'avis de la Commission de la recherche le changement de direction de BCI.

Vote : 40 Pour - 4 Abstentions
La Commission de la recherche valide le changement de direction de BCI.

▪ **CMP, UMS 3040**

Benoit Rey : un conseil de laboratoire s'est-il prononcé sur cette direction ?

Kholdoun Torki : j'ai eu un entretien avec l'INSII, le CNRS et Grenoble INP qui ont décidé de me nommer à cette fonction. Je passe de la fonction de directeur technique à celle de directeur de l'unité. Mon mandat est de 1 an. Il faut que le CMP perdure et je compte faire la passation.

Marie-Bernadette Lepetit : quels sont les effectifs ?

Kholdoun Torki : nous avons 1/3 d'administratifs et 2/3 d'ingénieurs, techniciens. Nous avons une activité de services et une autre autour de l'informatique.

Hervé Courtois : on parle d'un mandat de 1 an pour laisser le temps de préparer le projet pour le prochain contrat quinquennal.

Les conseillers n'ont plus de question. Hervé Courtois soumet à l'avis de la Commission de la recherche le changement de direction du CMP.

Vote : 38 Pour - 1 Contre - 5 Abstentions
La Commission de la recherche valide le changement de direction de CMP.

▪ **FMNT, FR 2542**

Christine Verdier : avez-vous du personnel permanent ?

Alain Lefèvre : nous avons une personne, Catherine Lo Cicero. Nous souhaiterions pouvoir recruter un ingénieur de recherche pour la plateforme ONERA.

Marie-Bernadette Lepetit : est-ce que les personnels des laboratoires ont été consultés ?

Hervé Courtois : la structure de la fédération ne prévoit pas de conseil.

Alain Lefèvre : le directeur a été élu à l'unanimité lors du CoDir de la FMNT. Les laboratoires rattachés à la fédération ont été consultés et la question d'une candidature issue d'un des laboratoires a été posée.

Les conseillers n'ont plus de question. Hervé Courtois soumet à l'avis de la Commission de la recherche le changement de direction de la FMNT.

Vote : 34 Pour - 4 Contre - 6 Abstentions
La Commission de la recherche valide le changement de direction de la FMNT.

3. Avis sur les changements au sein des directions

Cf. diaporama

- **SENS, EA 7407**

Les conseillers n'ont pas de question. Hervé Courtois soumet à l'avis de la Commission de la recherche le changement au sein de la direction de SENS.

Vote : 43 Pour – 1 Abstention

La Commission de la recherche valide le changement au sein de la direction de SENS.

- **GAEL, UMR 5313**

Marie-Bernadette Lepetit se questionne sur le cumul de responsabilités de Daniel Llerena avec la mise en place du projet d'Innovacs à la MACI.

Christine Verdier précise qu'il y a un changement de direction d'Innovacs et que l'installation à la MACI est terminée.

Les conseillers n'ont plus de question. Hervé Courtois soumet à l'avis de la Commission de la recherche le changement au sein de la direction de GAEL.

Vote : 38 Pour - 3 Contre - 3 Abstentions

La Commission de la recherche valide le changement au sein de la direction de GAEL.

- **IMEP-LAHC, UMR 5130**

Les conseillers n'ont pas de question. Hervé Courtois soumet à l'avis de la Commission de la recherche le changement de direction de l'IMEP-LAHC.

Vote : 37 Pour – 1 Contre - 6 Abstentions

La Commission de la recherche valide le changement au sein de la direction de l'IMEP-LAHC.

4. Avis sur la décision du CED concernant la demande de réinscription de deux doctorants

Cf. diaporama

Nadine Massard directrice adjointe du CED présente le contexte des deux demandes adressées à la Commission de la recherche. Elle précise qu'il s'agit d'un second avis. La décision finale revient au Président.

Gilles Debizet : quelles sont les conséquences du point de vue administratif des possibilités d'inscription dans d'autres écoles doctorales françaises ?

Nadine Massard : une inscription dans une autre école est possible mais il sera conseillé de modifier le sujet de thèse.

Serge Slama : on a refusé la réinscription pour cette année universitaire mais il est désormais trop tard pour prévoir une réinscription ailleurs pour cette même année.

Nadine Massard : on ne peut échapper à la temporalité ; les avis de réinscriptions peuvent nécessiter un long processus et il arrive souvent que les réinscriptions soient validées tardivement.

Gaël Combe, directeur de l'ED I-MEP², environ 460 doctorants, 276 HDR présente le dossier du.de la doctorant.e A.

Marie-Bernadette Lepetit : à partir du moment où l'entreprise a licencié la personne le contrat CIFRE est rompu. Cette personne a toutefois évoqué un problème de sécurité.

Gaël Combe : la personne dit qu'une formation lui a été dispensée à deux reprises. Elle considérait que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies. Le laboratoire précise que la formation est faite par le fabricant du dispositif et que toutes les conditions étaient réunies.

Nadine Massard : cette question relative au licenciement est du ressort des Prud'hommes. La Commission recherche doit se prononcer sur la demande de réinscription en thèse.

Marie-Bernadette Lepetit : est-ce que la personne n'a pas été à la hauteur et de son propre fait se retrouve sans contrat ni encadrant ? Ou bien est-ce un problème dans l'entreprise qu'elle a dénoncé ? Je ne pense pas que cela soit uniquement du ressort des Prud'hommes.

Serge Slama : je pense qu'il faut attendre la décision des Prud'hommes.

Une remarque porte sur l'absence de solution d'encadrement à l'issue du licenciement.

Gaël Combe : la lettre de licenciement précise que la personne n'a pas été habilitée à utiliser un dispositif expérimental à base d'un laser indispensable pour l'étude. L'entreprise a installé l'appareil de mesure, présent depuis plusieurs années, dans le laboratoire qui en est propriétaire. La directrice a indiqué que c'était le premier cas qu'ils ont eu d'une personne qui n'a pas été habilitée à utiliser ce dispositif. Par ailleurs, le laboratoire a informé la personne qu'il était impossible financièrement de lui adjoindre un technicien pour l'utilisation du matériel.

Pascale Berta : l'école doctorale n'est pas en capacité de trancher sur la question de sécurité. Cette personne est licenciée par l'entreprise et ne peut plus accéder à l'outil de travail qui est potentiellement dangereux.

Une conseillère : dans le sujet de thèse proposé, des compétences dans la maîtrise du laser étaient demandées. Est-ce qu'à chaque fois que la personne s'est présentée pour sa formation, un retour post formation avec le directeur.trice de thèse a été effectué pour comprendre pourquoi la personne avait des difficultés à utiliser l'outil ?

Par ailleurs, c'est le rôle des encadrants qui dirigent la thèse de se poser la question de savoir pourquoi cette personne s'est mise en danger et a mis en danger d'autres personnes. Y avait-il possibilité d'avoir recours à des outils ou moyens autres que le laser ? Il y a une déconnexion entre l'objectif de la formation et l'usage des instruments pour atteindre l'objectif.

Gaël Combe : lorsque j'ai été mis au courant de la situation tout avait été décidé. Je n'ai pas été alerté durant la formation. En termes d'erreur, il a été porté à ma connaissance que la personne aurait envoyé des tirs laser non contrôlés en présence d'autres personnes, situation jugée très dangereuse par l'entreprise.

Christophe Poncet : on peut s'interroger sur le contexte dans lequel a été placée cette formation. A la lecture du dossier, des pressions assez fortes ont été exercées auprès de la personne entraînant des conséquences notables sur sa santé, les formations étant placées

dans ce contexte. Il existe d'autres techniques de vélocimétrie. L'entreprise aurait pu mettre en place d'autres techniques de mesures.

Philippe Larroudé : on ne peut pas revenir sur une décision prise par des personnes scientifiques compétentes.

Yves Wouters : les directeurs de thèse ne sont pas présents pour se défendre si le choix et la définition du sujet de thèse qu'ils ont rédigé sont contestés. Il faut être vigilant et ne pas remettre en cause le professionnalisme de collègues absents de ce conseil.

Christophe Poncet : nous avons un rapport du centre de santé.

Marie-Bernadette Lepetit : dans la lettre de l'étudiant.e ou dans le récit les problèmes de santé de la personne se sont déclarés suite à son licenciement et au refus de sa réinscription en thèse.

Pascal Perrier : la personne a mentionné dans son recours qu'elle souhaitait continuer sa thèse dans la modélisation numérique d'écoulements. Y aurait-il des possibilités de trouver un encadrement ?

Gaël Combe : j'ai demandé à la personne s'il serait possible de traiter la même problématique d'un point de vue numérique. Je ne sais pas si la personne y avait pensé avant. Ce ne sont pas les encadrants qui ne souhaitent pas faire de la modélisation numérique. L'entreprise souhaite qu'un travail soit fait pour 3 ans dans l'expérimental et que le matériel laser soit utilisé. Une autre thèse a d'ailleurs démarré sur ce même sujet. Il n'est pas prévu pour l'instant l'usage du numérique. On a tenté de rediriger le sujet vers un collègue en rhéologie qui a rencontré la personne mais qui ne souhaitait pas être impliqué parce qu'il part à la retraite.

Helmut Schober : la temporalité des événements semble erronée. Si la personne n'est plus inscrite alors l'université peut rompre le contrat. Le contrat n'aurait pas dû être rompu avant que la décision soit prise au niveau de l'université.

Gaël Combe : dans le cas d'un contrat CIFRE certes il y a un engagement de formation côté doctorant mais l'entreprise est libre de mettre fin à un CDD, même si l'opération reste compliquée. Si nous étions dans le cadre d'un contrat doctoral financé par une de nos personnalités morales comme l'UGA la situation serait différente.

Helmut Schober : il y a un engagement moral entre l'entreprise et l'université, il faut penser à sécuriser cela à l'avenir.

Gaël Combe : il y aurait en effet quelque chose à faire.

Oriane Sulpice : le rôle des ED et des directeurs de thèse est de s'assurer que la thèse se déroule dans les bonnes conditions. La personne n'a pas validé sa formation, elle allait mal ; les encadrants lui ont fait part de leur souhait de ne plus l'encadrer mais lui ont demandé une bibliographie. Cette personne a été placée dans le flou. Elle a fourni une bibliographie et rempli les conditions pédagogiques. Par ailleurs, l'employeur ne prouve pas de faute grave. Les conditions du point de vue scientifiques sont réunies pour qu'elle puisse demander à se réinscrire.

Julie Sorba : l'inscription en thèse est conditionnée au financement donc si on autorise la personne à se réinscrire il faut qu'elle trouve un financement.

Gaël Combe : l'arrêté sur le doctorat permet aujourd'hui d'effectuer des recours alors que cela était impossible auparavant. Je rappelle que le supérieur hiérarchique est le directeur du laboratoire. Nous avons vu le cas d'un étudiant qui attaque aux Prud'hommes car il a travaillé sans rémunération. Concernant la demande de cette personne, il faudrait qu'un directeur de laboratoire l'accueille sans financement, ce qui ne sera jamais accepté.

Pascal Perrier : l'université n'est pas capable de régler le problème. Est-ce qu'elle peut prendre sur ses reliquats de financement doctoral pour laisser une deuxième chance à cette personne ?

Hervé Courtois : il s'agit d'un financement de 3 ans. Je ne me vois pas capable de prendre un engagement comme celui-là. Si cette personne revient avec un projet, elle est tout à fait éligible et peut postuler pour obtenir une allocation doctorale ou bourse Idex.

Le débat est clos. Hervé Courtois propose que les conseillers donnent un avis sur la demande de réinscription en thèse. Il laisse une minute aux conseillers pour choisir s'ils veulent ou non participer au vote. Si le nombre total de vote n'est pas obtenu cela indiquera que certains conseillers n'auront pas pris part au vote.

Vote : 15 Pour - 21 Contre - 8 Abstentions

La Commission de la recherche n'approuve pas la demande de réinscription en thèse du.de la doctorant.e A.

Nadine Massard présente le dossier du.de la doctorant.e B.

Oriane Sulpice : la personne a trouvé un professeur des universités qui accepterait de l'accompagner dans son projet.

Nadine Massard : la Commission de la recherche doit débattre aujourd'hui et donner son avis sur la demande de réinscription.

Julie Sorba : un professeur de l'université de Marseille est disposé à co-encadrer avec une personne de Grenoble.

Nadine Massard : s'il y a un avis favorable, l'ED devra chercher un nouvel encadrant.

Toutefois, le financement CDP ne sera pas maintenu dans la mesure où les directrices de thèses indiquent qu'il y a eu déviation du sujet initial. Nous aurions donc une inscription sans financement.

Julie Sorba : Article 3, la rupture du contrat avant son terme par l'une ou l'autre des parties s'effectue dans les conditions prévues par le titre 11 du décret du 17 janvier 1986 susvisé. Si l'inscription au doctorat n'est pas renouvelée il est mis fin de plein droit au contrat de doctorant contractuel au terme de la première ou deuxième année du contrat dans les conditions avec les indemnités prévues au titre des 11 et 12 du décret du 17 janvier 1986 toujours susvisé.

Si on lit le contrat il n'y a aucune demande de présence locale. On ne peut prouver un manquement à une obligation non mentionnée dans un contrat.

Serge Slama : cela pose un problème de liberté de la recherche. Il y a une évolution de sujet. On est sur un motif de divergence d'appréciation avec le directeur de thèse.

Nadine Massard : nous n'avons pas les délibérations concernant le licenciement.

Caroline Bertonèche : l'appel IDEX avait un champ spécifique concernant le sujet.

Hervé Courtois : s'il n'y a pas de réinscription alors de plein droit il y a licenciement. On ne peut pas discuter du licenciement mais de la réinscription pour savoir si elle est justifiée ou non.

Nadine Massard : c'est le directeur de l'école doctorale qui notifie la non réinscription. A partir du moment où il l'a notifiée la procédure de licenciement s'engage. Le second avis est une possibilité offerte à la personne. La procédure de licenciement est engagée mais suspendue par la demande de second avis.

Le recours implique le droit de se réinscrire

Oriane Sulpice : la personne a fait son travail toute l'année. Le CSI a donné un avis sur le fond de la thèse alors que ce n'est pas leur rôle. On se pose la question de la valeur du CSI.

Une élue : quelle est la partialité du CSI sur lequel on s'appuie ? Le CSI considère que c'est le champ de travail de la thèse qui ne correspond pas au contrat alors que le travail demandé est qualifié de satisfaisant ; les conditions concordent à un avis favorable à la réinscription alors que la validation finale du CSI est non favorable.

Nadine Massard : la directrice de l'ED a demandé un avis supplémentaire au CSI mais ce n'est qu'un avis consultatif qui n'a donc pas d'obligation de constitution.

Un élu : si on lit la lettre du professeur de l'université Aix Marseille, il est convaincu de la viabilité du sujet. La rigueur scientifique est validée par un professeur des universités spécialiste du domaine.

Oriane Sulpice : si la personne ne peut se réinscrire parce que son travail scientifique ne correspond pas à ce qu'attendent les directrices de thèse il faut être prudent. La thèse est un travail de recherche personnel réalisé par le doctorant et doit présenter des aspects nouveaux, originaux. Est-ce que les contrats IDEX dérogent à la charte des thèses ?

Marie-Bernadette Lepetit : les sujets de thèses dévient souvent du sujet initial ; toutefois si le la doctorant.e se met dans un domaine orthogonal, dans ce cas précis, la personne a effectué sa recherche hors du site de Grenoble, cela ne répond plus à la demande de l'étude sur site inscrite dans le contrat IDEX.

Un élu remarque que la thèse a démarré alors que les locaux de la MACI où devaient s'effectuer le travail de recherche n'étaient pas disponibles. La personne a dû louer des salles de danse sur ses propres fonds à Grenoble.

Nadine Massard : sur l'aspect contrat doctoral et IDEX, il faudrait clarifier la part d'engagement prise lors d'un financement ciblé IDEX.

Le débat est clos. Hervé Courtois propose que les conseillers donnent un avis sur la demande de réinscription en thèse.

Un conseiller ne prend pas part au vote. Le nombre total de votants passe à 43.

Vote : 27 Pour - 10 Contre - 6 Abstentions

La Commission de la recherche valide la demande de réinscription en thèse du.de la doctorant.e B.

Hervé Courtois pense que dans un cas compliqué, avant d'adresser une demande de non réinscription il faut mettre en place un CSI qui suive quelques règles. Il faudrait sans doute prévoir des membres extérieurs au laboratoire dans sa composition.

Il propose que le CED présente les règles de fonctionnement du CSI lors d'une prochaine séance.

Nadine Massard ajoute qu'il faut aborder la question des règles de financements des doctorants en raison des situations très diverses au sein des ED. Le cadre du contrat IDEX doit également être précisé.

Une élue au CED remarque que le texte de loi est réaménagé au niveau des ED. Les doctorants prônent les besoins d'impartialité du CSI mais ne sont pas toujours entendus dans la mise en place des règlements intérieurs.

Nadine Massard : le texte de loi précise que les ED définissent les modalités des CSI et il y a une vraie disparité. Le collège essaye d'harmoniser autant que possible.

Hervé Courtois propose que le CED vienne présenter lors d'une prochaine Commission de la recherche la règle et l'usage dans chaque ED. Il propose de discuter et définir un socle commun qui pourrait être appliqué au niveau de l'UGA. Il demande que des références réglementaires soient ajoutées aux présentations.

Nadine Massard précise que le CED va évoluer. Il aura prochainement un conseil avec des élus HDR, doctorants, personnalités extérieures etc. qui prendra en main ces dossiers.

3. Avis sur les propositions de subventions aux manifestations scientifiques

Cf. diaporama

Hervé Courtois indique qu'un taux de succès homogène de 53% a été accordé à chaque pôle.

Il précise qu'une demande de soutien que le pôle avait proposé devait être initialement prise en charge par Grenoble INP. Les conditions n'étaient pas complètement réunies pour répondre au cadrage défini par Grenoble INP. L'UGA va prendre en charge ce financement.

Tous les projets proposés par les pôles sont financés.

Yves Wouters demande si le financement de Grenoble INP se fait au prorata du nombre d'enseignants-chercheurs de l'établissement ?

Hervé Courtois répond que ce n'est pas le cas.

Les conseillers n'ont plus de question. Hervé Courtois propose aux conseillers de valider les propositions de financement UGA des pôles à cet appel.

Vote : 40 Pour - 2 Abstentions

La Commission de la recherche valide les propositions de financement UGA de l'appel à projets « Soutien aux manifestations scientifiques ».

4. Vice-présidence recherche en SHS

Cf. diaporama

Hervé Courtois rappelle aux conseillers que la question de la position de la recherche en SHS avait été longuement discutée lors de la CR du 13 janvier. Catherine Blatier sera présentée par le Président devant les élus du CA qui se prononceront sur cette proposition. Elle serait élue comme Vice-présidente recherche en SHS.

Julie Sorba : lors d'une réunion le 4 février, nous avons été informés que les recherches en SHS ne sont pas économiquement valorisables et que les laboratoires SHS vont devoir payer la TVA. J'aimerais savoir pourquoi les recherches en sciences et technologies dont on peut parfois discuter le caractère valorisable économiquement n'auraient pas à faire la preuve de leur valorisation alors que les laboratoires en SHS sont tenus de le faire ? Cette demande pourrait-elle être prise en compte afin que nous ne soyons pas traités de manière injuste ?

Hervé Courtois : je l'ai appris récemment. S'il est possible de faire la démonstration du potentiel de valorisation économique d'un projet de recherche en SHS, nous y veillerons et nous serons bienveillants. A la base c'est une question fiscale liée à une jurisprudence au niveau du ministère des finances.

Jérémy Pretet : dans le cadre de la loi tout le monde doit prouver qu'il y a un caractère valorisable. Ce qui est démontré est que sur le volet « technologie » le potentiel de valorisation est très largement majoritaire dans l'activité.

Hervé Courtois : il s'agit de l'application d'une analyse fiscale. Nous reviendrons sur le sujet.

Une élue : quand vous parlez de chercher à développer le nombre de contrats doctoraux en SHS. Les thèses en SHS durent souvent plus de 3 ans. Les contrats doctoraux sont prévus pour une durée de 3 ans ; comment considère-t-on les contrats en SHS qui ont besoin de plus de 3 ans ? Quel financement pourra être proposé ? Avec la LPPR on aura encore plus de précarité pour les jeunes chercheurs.

5. Discussion sur la mise en place de groupes de travail

Nous souhaiterions initier une réflexion sur la question de l'amélioration de l'accompagnement des chercheurs et enseignants-chercheurs ainsi que la part des appels d'offres recherche (comment reformuler, aménager les appels d'offres etc.).

Une discussion sera prévue lors de la prochaine Commission de la recherche.

Proposition : constituer un groupe de travail composé d'environ 10 personnes représentatives de plusieurs listes, collèges et communautés.

Hervé Courtois souhaite que les conseillers réfléchissent par liste ou par communauté pour avoir quelques idées lors de la prochaine séance.

Par exemple, chaque liste pourrait proposer un nom et avec la liste des noms obtenus, on compléterait par discussion thématique en tenant compte des profils des membres de la liste.

Le groupe pourra travailler avec les pôles de recherche ou sur la base d'éléments que les pôles de recherche auront transmis (par exemple, un compte rendu de conseil de pôle). Les pôles pourront peut-être déléguer une ou deux personne(s) ou prévoir une séance de travail des directions de pôle avec le groupe de la commission. Des demandes d'informations pourront être également adressées à la DGD RIV.

Un élu demande des précisions sur les attendus et objectifs du groupe de travail.

Hervé Courtois précise que le groupe de travail apportera sa réflexion sur les appels d'offres et fera des suggestions notamment sur la mise en place de plus d'accompagnement des porteurs de projets de recherche.

6. Questions diverses

Lou Morriet, doctorante engagée propose une motion en lien avec la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR).

La Commission de la recherche se positionne et demande à la Présidence de l'UGA de se positionner officiellement et par écrit contre le projet LPPR et la Commission recherche souhaite que soit mis en place un groupe de travail qui aurait pour but notamment deux objectifs :

- Définir des positions et des propositions en vue d'une validation à la CR et au CA

Quant au contenu de la LPPR de façon à ce que l'université s'approprie ses positions et propositions et les portent auprès de ses partenaires institutionnels et réfléchir et préparer en amont le nouveau fonctionnement de la recherche au sein même de l'UGA pour un ou dans l'idée d'un après LPPR.

Une élue remarque que c'est peut-être prématuré car la ministre a fait une lettre ouverte pour cadrer les choses.

Un élu indique qu'il s'agit juste d'une demande de retrait.

La demande d'une mise en place d'un groupe de travail pour avoir des discussions collectives semble nécessaire.

La motion est transmise à Hervé Courtois.

Yves Wouters : ce serait bien que l'ensemble du texte de loi soit présenté aux conseillers pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Suite au départ de plusieurs conseillers, 28 élus siègent.

Hervé Courtois propose aux conseillers d'exprimer par un vote s'ils sont d'accord pour voter sur cette motion.

Le vote s'effectue à main levée.

Vote : 16 conseillers expriment leur accord pour voter

Hervé Courtois propose aux conseillers de voter sur la proposition de motion.

Le vote s'effectue à main levée.

Vote : 19 Pour - 1 contre - 8 abstentions
La proposition de motion est validée par la Commission de la recherche.

En l'absence d'autre question diverse, la séance est levée.